

**Délégation Territoriale de la Haute-Marne**

Le Délégué Territorial de la Haute-Marne

**Service émetteur :**  
 Santé Environnement

A

**Affaire suivie par :**  
 Marion CASTANIER

Madame le Préfet  
 Bureau de l'Environnement, des ICPE et des  
 Enquêtes Publiques  
 89 rue Victoire de la Marne  
 52011 CHAUMONT Cedex

**Courriel :**  
 marion.castanier@ars.sante.fr

**Tél :** 03 25 35 07 24

**Fax :** 03 25 30 27 81

**OBJET :** Construction d'une blanchisserie industrielle

**REF :** AEU\_52\_2018\_4\_AEU-52-2018-1-IND-UNITECH SERVICES SAS

Chaumont, le

**15 FEV. 2018**

Objet : Demande d'autorisation environnementale unique

<b>Pétitionnaire</b>	UNITECH SERVICES SAS
<b>Commune Adresse</b>	Zone artisanale de la Joinchère 52300 SUZANNECOURT
<b>Intitulé du projet</b>	Autorisation d'exploiter une blanchisserie industrielle
<b>Type de projet</b>	Exploitation d'une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire
<b>Coordonnées du siège social</b>	Parc Avenue ZA la Malvésine 13720 LA BOUILLADISSE
<b>N° et date de dépôt</b>	Dossier unique n° AEU-52-2018-1-UNITECH SERVICES SAS – Blanchisserie industrielle déposé le 18 janvier 2018
<b>Nom et coordonnées De la personne responsable du dossier</b>	Nom : GRISOT Prénom : Jacques Téléphone : 09-65-01-22-47 Courrier électronique : <a href="mailto:jgrisot@unitecheu.com">jgrisot@unitecheu.com</a> Adresse : Parc Avenue ZA La Malvésine

En réponse à votre saisine en date du 18 janvier 2018, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse en ce qui concerne les aspects sanitaires :

- **Captages d'eau destinée à la consommation humaine**

Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage. Cependant, le point de rejet des effluents est prévu dans la rivière Marne, à proximité immédiate du périmètre de protection de deux captages alimentant la commune de VECQUEVILLE. Ces captages puisent l'eau de la nappe alluviale dont la qualité est fortement influencée par celle de la rivière Marne.

Dans ces conditions, l'avis d'un hydrogéologue agréé est nécessaire (la demande de nomination sera faite auprès de mes services) afin de décider d'éventuelles prescriptions ou suivis particuliers au niveau de ces captages et/ou des rejets.

- **Impact acoustique**

Le dossier présente une étude d'impact relative au bruit se basant sur les Zones à Emergence Réglementée (ZER) présentes à proximité de la zone d'étude. Celle-ci indique que la ZER la plus proche est une habitation se situant à 100 mètres au Sud de l'implantation. Toutefois, un Etablissement Recevant du Public (ERP) a été autorisé par arrêté préfectoral n° 1174 du 29 avril 2017 (Projet validé en CODERST du 28 mars 2017) et est situé sur la parcelle voisine, à moins de 50 mètres du lieu d'implantation d'UNITECH. Les ZER comprenant les ERP doivent être prises en compte dans l'étude d'impact, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Pour mémoire, à l'occasion d'échanges électroniques préalables au dépôt du dossier, l'ARS avait indiqué au pétitionnaire le 22 novembre 2017 la nécessité d'approfondir ces deux points.

**Par conséquent, j'émet un avis défavorable en l'état actuel du dossier et dans l'attente des compléments demandés concernant :**

- **L'avis d'un hydrogéologue agréé,**
- **L'étude acoustique.**

Le délégué territorial  
de la Haute-Marne  
**ARS GRAND EST**  
Damien REAL